



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
LIMITEE

E/CN.4/1997/L.1  
18 avril 1997

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-troisième session  
Point 25 de l'ordre du jour

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE  
LA CINQUANTE-QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION

Note du Secrétaire général

Le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission, que l'on trouvera ci-après, est présenté conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social; il y est indiqué, à propos de chaque question, les documents qui seront établis en exécution des décisions pertinentes de la Commission. Ce projet sera modifié, s'il y a lieu, compte tenu des décisions que la Commission pourrait prendre après qu'il aura été établi.

XXV. PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-QUATRIEME  
SESSION DE LA COMMISSION

1. Election du bureau

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Organisation des travaux de la session

Décisions pertinentes : résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission.

Documentation :

Rapport analytique complet du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la mise en place d'un bureau permanent et sur l'évolution de la situation des droits de l'homme en Colombie (déclaration que la Commission a approuvée par consensus, faite par le Président, le 16 avril 1997).

4. Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine

Décisions pertinentes : résolutions 1997/1 et 1997/2 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapport du Rapporteur spécial (par. 4 de la résolution 1993/2 A);
- b) Rapports du Secrétaire général (par. 8 de la résolution 1997/1; par. 6 de la résolution 1997/2);
- c) Liste des rapports de l'Organisation des Nations Unies publiés entre les sessions de la Commission, qui traitent des conditions dans lesquelles les citoyens du territoire palestinien et des autres territoires arabes occupés vivent sous l'occupation israélienne (par. 9 de la résolution 1997/1).

5. Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits de l'homme, et notamment :

- a) Des problèmes relatifs au droit à un niveau de vie suffisant, à la dette extérieure, aux politiques d'ajustement économique et à leurs effets sur le plein exercice des droits de l'homme,

en particulier quant à l'application de la Déclaration sur le droit au développement;

- b) Des effets de l'ordre économique international injuste qui existe actuellement sur l'économie des pays en développement, et des obstacles que cela représente pour la mise en oeuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Décisions pertinentes : résolutions 1997/7, 1997/8, 1997/9, 1997/10, 1997/11 et 1997/17, et décision 1997/103 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapports du Haut Commissaire aux droits de l'homme (par. 7 de la résolution 1997/8; par. 7 f) et h) de la résolution 1997/11);
- b) Rapport du Rapporteur spécial sur la question des conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme (par. 9 à 12 de la résolution 1997/9);
- c) Rapports du Secrétaire général (par. 11 de la résolution 1997/10; par. 6 b) i) de la résolution 1997/17);
- d) Rapport du Groupe de travail (décision 1997/103);
- e) Rapport de l'expert(e) indépendant(e) (décision 1997/103).

6. Question de la réalisation du droit au développement

Décisions pertinentes : résolutions 1996/15 et 1997/72 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts (par. 15 b) de la résolution 1996/15);
- b) Rapport du Secrétaire général (par. 14 de la résolution 1997/72).

7. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère, ou à l'occupation étrangère

Décisions pertinentes : résolutions 1995/5, 1997/4 et 1997/5 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général (par. 3 de la résolution 1997/4);
- b) Rapport du Rapporteur spécial sur l'utilisation de mercenaires (par. 4 de la résolution 1995/5; décision 1997/120).

8. Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, en particulier :

- a) Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- b) Etat de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- c) Question des disparitions forcées ou involontaires;
- d) Question d'un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Décisions pertinentes : résolutions 1996/31, 1996/62, 1997/23, 1997/24, 1997/25, 1997/26, 1997/27, 1997/28, 1997/29, 1997/38 et 1997/50, et décisions 1997/106 et 1997/110 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et la médecine légale (par. 7 de la résolution 1996/31);
- b) Rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats (par. 8 de la résolution 1997/23);
- c) Rapport du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (par. 2 et 6 de la résolution 1997/24);
- d) Etude approfondie et indépendante sur les problèmes de sécurité et de protection que connaissent les fonctionnaires des Nations Unies et les autres personnes exerçant des activités en application du mandat d'une opération des Nations Unies (par. 5 e) de la résolution 1997/25);
- e) Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (par. 9 de la résolution 1997/26);
- f) Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression (par. 13 de la résolution 1997/27);
- g) Rapport du Secrétaire général sur le droit à restitution, à indemnisation et à réadaptation des victimes de graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales (par. 4 de la résolution 1997/29);

- h) Rapport annuel du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (par. 16 de la résolution 1997/38);
- i) Rapport du Rapporteur spécial sur la torture (par. 29 de la résolution 1997/38);
- j) Rapport du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (par. 38 de la résolution 1997/38);
- k) Rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (par. 39 de la résolution 1997/38);
- l) Rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire (par. 16 de la résolution 1997/50);
- m) Rapport actualisé du Secrétaire général sur les enfants et les jeunes en détention (décision 1997/106);
- n) Rapport annuel du Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les droits de l'homme et les états d'exception (décision 1997/110).

9. Action visant à encourager et développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, notamment, question du programme et des méthodes de travail de la Commission :

- a) Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- b) Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme;
- c) Rôle de coordination du Centre pour les droits de l'homme au sein des organes de l'Organisation des Nations Unies et de leurs mécanismes s'occupant de la promotion et de la protection des droits de l'homme;
- d) Droits de l'homme, exodes massifs et personnes déplacées

Décisions pertinentes : résolutions 1997/35, 1997/36, 1997/37, 1997/39, 1997/40, 1997/42, 1997/43, 1997/44, 1997/45, 1997/75 et 1997/76, et décisions 1997/111, 1997/116 et 1997/124 de la Commission.

Documentation :

- a) Liste, établie par le Secrétaire général, de toutes les personnes constituant actuellement les mécanismes d'application des procédures thématiques et d'examen par pays, avec indication de leur pays d'origine (par. 10 b) de la résolution 1997/37);
  - b) Rapport du représentant du Secrétaire général sur les personnes déplacées dans leur propre pays (par. 6 de la résolution 1997/39);
  - c) Rapport du Secrétaire général sur les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (par. 21 de la résolution 1997/40);
  - d) Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et le terrorisme (par. 7 de la résolution 1997/42);
  - e) Rapport du Secrétaire général sur la question de la prise en compte des droits fondamentaux des femmes par tous les organismes compétents des Nations Unies (par. 15 de la résolution 1997/43);
  - f) Rapport du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes (par. 14 de la résolution 1997/44);
  - g) Rapport du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique (par. 27 de la résolution 1997/45);
  - h) Rapport mis à jour du Haut Commissaire aux droits de l'homme sur les droits de l'homme et les exodes massifs (par. 18 de la résolution 1997/75);
  - i) Rapport du Haut Commissaire aux droits de l'homme sur l'application de la résolution 1997/76 (par. 5 f)).
10. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants, et notamment :
- a) Question des droits de l'homme à Chypre;
  - b) Etude des situations qui semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, conformément à la résolution 8 (XXIII) de la Commission et aux résolutions 1235 (XLII) et 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social : rapport du Groupe de travail des situations créé en vertu de la résolution 1990/41 du Conseil économique et social, en date du 25 mai 1990

Décisions pertinentes : résolutions 1997/53, 1997/54, 1997/55, 1997/56, 1997/57, 1997/58, 1997/59, 1997/60, 1997/61, 1997/62, 1997/63, 1997/64, 1997/65, 1997/66, 1997/67 et 1997/77, et décision 1997/121 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Nigéria (par. 4 a) de la résolution 1997/53);
- b) Rapport du Représentant spécial de la Commission sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (par. 4 a) de la résolution 1997/54);
- c) Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme dans le sud du Liban et dans la Bekaa-Ouest (par. 6 b) de la résolution 1997/55);
- d) Rapport du Secrétaire général sur les représailles exercées contre les personnes qui coopèrent avec les représentants d'organes de défense des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (par. 6 de la résolution 1997/56);
- e) Rapports du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie (par. 42 c) de la résolution 1997/57);
- f) Rapport conjoint du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Zaïre, du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et d'un membre du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires sur la situation des droits de l'homme dans l'est du Zaïre (par. 6 a) de la résolution 1997/58);
- g) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Zaïre (par. 6 c) de la résolution 1997/58);
- h) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan (par. 26 et 27 de la résolution 1997/59);
- i) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iraq (par. 4 a) de la résolution 1997/60);
- j) Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (par. 8 a) de la résolution 1997/61);
- k) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme à Cuba (par. 14 de la résolution 1997/62);

- l) Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Timor oriental (par. 4 a) de la résolution 1997/63);
- m) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (par. 4 a) de la résolution 1997/64);
- n) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan (par. 24 de la résolution 1997/65);
- o) Rapport du Représentant spécial sur la situation des droits de l'homme au Rwanda (par. 21 de la résolution 1997/66);
- p) Rapport du Haut Commissaire aux droits de l'homme sur la mise en oeuvre de la résolution 1997/66 de la Commission (par. 24 de la résolution 1997/66);
- q) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale (par. 14 de la résolution 1997/67);
- r) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi (par. 27 de la résolution 1997/77);
- s) Rapport du Secrétaire général sur la question des droits de l'homme à Chypre (décision 1997/121).

11. Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants

Décisions pertinentes : résolutions 1997/13, 1997/14 et 1997/15 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapports du Secrétaire général (par. 10 de la résolution 1997/13; par. 7 de la résolution 1997/14);
- b) Rapport du Groupe de travail d'experts intergouvernementaux (par. 4 de la résolution 1997/15).

12. Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Décisions pertinentes : résolutions 1995/11, 1997/73 et 1997/74 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapport annuel du Secrétaire général (par. 22 de la résolution 1995/11);
- b) Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de

l'intolérance qui y est associée (par. 18 de la  
résolution 1997/73; par. 37 de la résolution 1997/74);

c) Rapports du Secrétaire général (par. 14 et 51 de la  
résolution 1997/74)

13. Etat des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Décisions pertinentes : résolutions 1997/12 et 1997/17, et décision  
1997/104 de la Commission.

Documentation :

Rapports du Secrétaire général (par. 6 de la résolution 1997/12;  
par. 6 b) ii) de la résolution 1997/17; décision 1997/104).

14. Bon fonctionnement des organes créés en application des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme

Décision pertinente : décision 1997/105 de la Commission.

Documentation :

Rapport du Secrétaire général (par. b) et c)).

15. Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur sa quarante-neuvième session

Décisions pertinentes : résolutions 1997/19, 1997/21 et 1997/22, et  
décision 1997/107 de la Commission.

Documentation :

a) Rapport du Secrétaire général sur la traite des femmes et des  
petites filles (par. 12 de la résolution 1997/19);

b) Rapport analytique du Secrétaire général sur la question des  
règles humanitaires minimales (par. 4 de la résolution 1997/21);

c) Rapport du Président de la Sous-Commission (par. 10 de la  
résolution 1997/22).

16. Droit des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

Décision pertinente : résolution 1997/16 de la Commission.

Documentation :

a) Rapport du Groupe de travail sur les minorités de la  
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités (par. 14);

b) Rapport du Secrétaire général (par. 15).

17. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

Décisions pertinentes : résolutions 1997/46, 1997/47, 1997/49, 1997/51 et 1997/52 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapport analytique du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de services consultatifs et de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme ainsi que sur le fonctionnement et la gestion du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme (par. 17 de la résolution 1997/46);
- b) Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie (par. 6 de la résolution 1997/47);
- c) Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Cambodge (résolution 1997/49 et décision 1997/120);
- d) Rapport du Secrétaire général sur l'aide que le Centre pour les droits de l'homme apporte au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme (par. 27 de la résolution 1997/49);
- e) Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation des droits de l'homme au Guatemala (par. 15 de la résolution 1997/51);
- f) Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti (par. 14 de la résolution 1997/52).

18. Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction

Décision pertinente : résolution 1997/18 de la Commission.

Documentation :

Rapport du Rapporteur spécial (par. 12).

19. Elaboration d'une déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

Décision pertinente : résolution 1997/70 de la Commission.

Documentation :

Rapport du Groupe de travail (résolution 1997/70).

20. Droits de l'enfant, notamment :

- a) Etat de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- b) Rapport du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants;
- c) Programme d'action pour la prévention de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants;
- d) Question d'un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, ainsi que les mesures de base nécessaires pour prévenir et éliminer ces pratiques

Décisions pertinentes : résolutions 1992/74 et 1997/78 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur l'application du Programme d'action pour la prévention de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants (par. 8 de la résolution 1992/74);
- b) Rapport du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (par. 14 b));
- c) Rapport du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (par. 8 a));
- d) Rapport du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (par. 9 a));
- e) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (par. 21 b)).

21. Suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Décisions pertinentes : résolutions 1997/68 et 1997/69 de la Commission.

Documentation :

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (par. 14 de la résolution 1997/69).

22. La question de l'objection de conscience au service militaire

Décision pertinente : décision 1997/117 de la Commission.

23. Questions se rapportant aux populations autochtones

Décisions pertinentes : résolutions 1997/30, 1997/31 et 1997/32 de la Commission.

Documentation :

a) Rapport du Haut Commissaire aux droits de l'homme (par. 8 de la résolution 1997/30);

b) Rapport sur l'avancement de ses travaux du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration (par. 6 de la résolution 1997/31);

c) Rapport mis à jour du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (par. 14 de la résolution 1997/32).

24. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission

Décision pertinente : résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social.

Documentation :

Note du Secrétaire général contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission, accompagné de renseignements sur la documentation y relative.

25. Rapport de la Commission au Conseil économique et social sur sa cinquante-quatrième session

Décision pertinente : article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

-----